

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 16

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vont au régiment, et les rapports des colonnes de parc au parc de division, de la manière prescrite ci-dessus. Les rapports des régiments et du parc de division, établis par les adjudants et signés par les chefs, vont à la brigade d'artillerie.

Pour la brigade d'artillerie, le rapport effectif, établi par le quartier-maitre et signé par le brigadier, va à la division.

Le rapport effectif du bataillon du génie, comprenant les 3 compagnies et la subdivision du train, va à la division.

On procèdera de la même manière pour ce qui concerne le lazaret de campagne.

La compagnie d'administration et l'état-major du bataillon du train font directement rapport à la division.

L'état-major de la division d'ouest fait directement rapport à la division.

Les rapports effectifs de la division, établis par le commissaire des guerres de division et signés par le divisionnaire, vont au Département militaire fédéral.

8. Le dernier rapport effectif, dans lequel on portera en diminution les hommes et les chevaux, tombe sur le jour du licenciement de la troupe (23 ou 24 septembre). Un ordre spécial indiquera le lieu de remise des chevaux,

9. L'état d'entrée du matériel suffit pour le rassemblement de troupes, à moins de communications particulières. La remise du matériel, soit à la section administrative du matériel de guerre fédéral, soit aux arsenaux cantonaux, se fera contre récépissé réciproque aux lieux qui seront indiqués dans des ordres ultérieurs.

Un double du procès-verbal est transmis à la division comme rapport de sortie.

10. Les rapports effectifs de munition seront présentés par tous les corps, lors de l'entrée en ligne, le 15 septembre, et à la fin des manœuvres, le 23 septembre. Ces rapports contiendront l'état des munitions existantes et celui des munitions employées dans les divers exercices et combats.

On mettra, en regard de l'état d'entrée, le reçu de remise, dont un double sera envoyé à la division.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'assemblée des délégués de la société fédérale des carabiniers s'est réunie dimanche 19 août au Casino de Berne ; elle comptait 38 délégués représentant 30 sections ; le Comité central de Lausanne, siège du dernier tir fédéral, et le Comité d'organisation de la prochaine fête qui aura lieu à Bâle, étaient représentés. M. le conseiller national Ruchonnet dirigeait les délibérations et M. Vicarino, de Bâle, fonctionnait comme secrétaire. D'après le dernier recensement la Société compte 64 sections réunissant ensemble 1,743 membres.

Les nouveaux statuts prescrivent que le Comité central est composé de 11 membres ; il ne peut y en avoir plus de deux pour un même canton. Il a été procédé immédiatement à sa nomination, sur présentation et au scrutin secret. Ont été élus : MM. Heutschi, conseiller d'Etat, à Soleure, comme président ; Vicarino, à Bâle ; Feller, commandant, à Thoune ; Vautier, conseiller d'Etat, à Genève ; Stigeler, major, à Aarau ; Attenhofer, capitaine, à Zurich ; Zyro, conseiller national, à Thoune ; Frei, colonel, à Bâle ; Bräschlin, à St-Gall ; Baumann-Fierz, à Zurich, et le Dr Schindler, à Glaris.

Les sociétés bâloises qui se sont chargées du prochain Tir fédéral demandaient qu'il fût ajourné à 1879 ; il a été satisfait à cette demande ; les dites sociétés pourvoiront à la présentation, dans le courant de l'année, du plan de tir et de toutes les propositions s'y rapportant, qui seront soumises à une assemblée de délégués.

Neuchâtel. — Le tir cantonal des sociétés de tir aux armes de guerre, qui a eu lieu le 19 août 1877, à Colombier, a donné les résultats ci-après :

1 ^{er} Prix :	Landeron	18	tireurs	23	points	94 /100
2.	Noiraigue	16	"	23	"	43
3.	Cernier	9	"	21	"	66
4.	Couvet	18	"	21	"	63
5.	Boudry	31	"	20	"	22
6.	Travers	28	"	19	"	64
7.	Cressier	15	"	18	"	85
8.	Enges	18	"	18	"	61
9.	Saint-Blaise	25	"	18	"	11
10.	Brot-Dessus	19	"	18	"	60

Résultat moyen : 20 points 40/100.

SERBIE. — La *Zeitschrift* pour l'artillerie suisse rapporte que deux pièces sédéales acquises en 1872 par le gouvernement serbe, ont donné des preuves de l'excellence de leur tir et de la puissance de leur portée dans la dernière guerre. Ces deux pièces d'ordonnance, de 8 centimètres, avaient été placées dans la redoute n° 1, à Alexinatz, et elles tiraient presque tous les jours à 1200, 1500, 2000 et 3000 mètres de distance. Leur tir était si juste et leur effet si fatal que, aussitôt que la redoute n° 1 commençait à tirer, l'infanterie et la cavalerie turque se mettaient à couvert. C'est surtout le tir à shrapnels qui était meurtrier. La batterie turque, composée de 24 canons, qui risicotait, a en vain, à plusieurs reprises, cherché à les démonter.

NOMINATIONS

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé le 18 août 1877 au grade de 1^{er} lieutenant dans l'infanterie d'élite, MM. les lieutenant Lacombe, Ferdinand ; Barbault, Louis ; Privat, Emile ; Reuter, Henri-Elie ; Moynat, Gaspard ; Fæsch, Henri ; Martinet, Ernest ; Nicolet, Arnold ; Rivoire, Emile ; Darier, Henri ; Lachenal, Adrien ; Favre, Charles-Marc ; Gauthier, Alphonse ; Martinet, Emile-Frédéric.

EN VENTE:

A Paris, chez TANERA ; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs ;

GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

Esquisse des événements militaires
et politiques

par

Ferdinand LECOMTE,

colonel-divisionnaire.

Tome I^{er}, in-8° avec 3 cartes, **6 francs.**